

Ce document se veut un sommaire des principaux résultats dégagés lors de l'étude 2019 pour le canola.

### MISE EN CONTEXTE

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a procédé à la réalisation de l'étude sur les coûts de production du secteur Céréales et canola 2019. Cette étude a permis de produire des informations pour les cultures de blé d'alimentation animale, blé d'alimentation humaine, d'avoine, d'orge et de canola.

Les règles et principes appliqués ont référé à des normes statistiques, comptables et financières reconnues. La Financière agricole du Québec (FADQ) utilise les données de l'étude pour mettre à jour les paramètres techniques et économiques du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour ces secteurs.

Ces résultats dressent un portrait de secteur utile à l'ensemble des intervenants, conseillers et producteurs. Ils servent également de point de référence pour les entreprises désireuses de comparer et d'améliorer leurs performances.

### SÉLECTION DE L'ÉCHANTILLON

À partir des 1 910 entreprises assurées à l'ASRA, le CECPA a identifié les entreprises spécialisées répondant aux critères suivants :

- commercialisent au moins 50 % de leur production des grains à l'étude;
- Entre 160 et 1 065 ha en grandes cultures;
- > 50 % des revenus bruts proviennent de l'agriculture;
- < 25 % de variation sur le nombre d'hectares cultivés par rapport à l'année 2018.

Dans une seconde étape, les entreprises situées en régions périphériques et centrales ont été classées selon la proportion de leurs revenus provenant de la production de céréales et de canola sur l'ensemble des revenus agricoles. Dans chacun des bassins régionaux, les trente entreprises les plus spécialisées ont été retenues pour constituer l'échantillon. Au final, deux entreprises ont été retirées de l'échantillon.

Considérant que l'échantillon constitué n'offre pas une distribution représentative des superficies entre les deux bassins, il a été convenu de pondérer les résultats obtenus selon les caractéristiques de la population cible. Ainsi, les résultats pour l'orge proviennent à 34 % de superficies cultivées en régions centrales et à 66 % de superficies cultivées en régions périphériques.

#### Bassin central :

Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Outaouais, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides, Centre-du-Québec et Montérégie

#### Bassin périphérique :

Bas-St-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie

### AJUSTEMENTS CLIMATIQUES, STATISTIQUES ET DE COHÉRENCE EFFECTUÉS

Conformément aux normes méthodologiques en vigueur, le CECPA a procédé à différents ajustements des résultats afin que ceux-ci reflètent une année normale de production et demeurent cohérents avec les règles du programme ASRA.

### VALIDATION

Pour le CECPA, la qualité des résultats des études revêt une importance fondamentale. Ainsi, tout au long du processus, il s'assure de la cohérence entre les données économiques, financières et techniques des entreprises participantes en effectuant un appariement des renseignements obtenus. Un rapport de validation personnalisé couvrant l'ensemble de l'information compilée est également présenté à chacune des entreprises participantes. Ces dernières sont appelées à vérifier sa concordance et à confirmer la justesse des données recueillies. Au final, les résultats de ses études sont soumis à une vérification externe par une firme d'experts-comptables.

### COMITÉ SECTORIEL

Le Comité de travail sectoriel du secteur Céréales et canola, composé de représentants du CECPA, de la FADQ, des Producteurs de grains du Québec (PGQ) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), a suivi le déroulement de l'étude, et ce, de son démarrage jusqu'au dépôt des résultats finaux.

### REMERCIEMENTS

Le CECPA tient à remercier les entreprises agricoles qui ont participé à cette étude et qui ont contribué, pour une large part, à la qualité des résultats qui vous sont présentés.

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

Voici un résumé des principaux résultats techniques, économiques et financiers de l'étude sur les coûts de production pour la culture de l'orge.

**Tableau 1. Principaux résultats techniques des entreprises spécialisées**

|                           | Résultats |                  | Résultats   |
|---------------------------|-----------|------------------|-------------|
| Superficie en orge        | 69 ha     | Taux de semis    | 177 kg/ha   |
| Rendement normalisé       | 3,24 t/ha | Temps de travail | 7,3 h/ha    |
| % brassicole              | 34 %      | Actifs totaux    | 3 886 \$/ha |
| % consommation animale    | 57 %      | Dettes totales   | 2 313 \$/ha |
| % au marché de la semence | 9 %       | Endettement      | 60 %        |
| % biologique              | 0 %       |                  |             |

**Tableau 2. Coût de production des entreprises spécialisées**

|   | \$/ha           | \$/t          |
|---|-----------------|---------------|
| <b>Charges variables</b>                                |                 |               |
| Semences  | 155 \$          | 48 \$         |
| Engrais et amendements                                  | 160 \$          | 49 \$         |
| Pesticides  | 62 \$           | 19 \$         |
| Location  | 95 \$           | 29 \$         |
| Travaux à forfait                                       | 37 \$           | 12 \$         |
| Main-d'œuvre additionnelle                              | 51 \$           | 16 \$         |
| Entretien des machineries et des équipements            | 70 \$           | 21 \$         |
| Carburants  | 63 \$           | 19 \$         |
| Séchage et chauffage                                    | 31 \$           | 9 \$          |
| Électricité   | 5 \$            | 2 \$          |
| Frais de mise en marché                                 | 32 \$           | 10 \$         |
| Cotisations ASRA, Agri-stabilité et Agri-investissement | 58 \$           | 18 \$         |
| Cotisation ASREC  | 7 \$            | 2 \$          |
| Intérêts sur emprunts à court terme et frais bancaires  | 23 \$           | 7 \$          |
|   | <b>Total</b>    | <b>847 \$</b> |
|   |                 | <b>261 \$</b> |
| <b>Charges fixes</b>                                    |                 |               |
| Entretien fonds de terre et bâtiments                   | 14 \$           | 4 \$          |
| Assurances  | 22 \$           | 7 \$          |
| Taxes foncières   | 11 \$           | 3 \$          |
| Intérêts sur emprunts à long terme                      | 65 \$           | 20 \$         |
| Autres frais  | 28 \$           | 9 \$          |
|   | <b>Total</b>    | <b>139 \$</b> |
|   |                 | <b>43 \$</b>  |
| <b>Revenus de sous-produits<sup>1</sup></b>             | -226 \$         | -70 \$        |
| <b>Amortissement</b>                                    | 178 \$          | 55 \$         |
| <b>Rémunération des exploitants</b>                     | 115 \$          | 35 \$         |
| <b>Rémunération de l'avoir du propriétaire</b>          | 36 \$           | 11 \$         |
| <b>TOTAL coût de production</b>                         | <b>1 089 \$</b> | <b>336 \$</b> |
| <b>Revenus de ventes</b>                                | <b>743 \$</b>   | <b>229 \$</b> |

<sup>1</sup> Les revenus de sous-produits sont majoritairement composés des revenus de la vente de paille, de travaux réalisés à forfait dont les charges ont été conservées et de primes pour les cultures de semences et de grains biologiques.